



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

autonomie

Question au Gouvernement n° 4490

### Texte de la question

#### ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT

**M. le président.** La parole est à Mme Joëlle Huillier, pour le groupe socialiste, écologiste et républicain.

**Mme Joëlle Huillier.** Madame la secrétaire d'État chargée des personnes âgées et de l'autonomie, notre pays est engagé dans la révolution de l'âge : alors que les personnes âgées de 60 ans et plus sont aujourd'hui 15 millions, elles devraient être 20 millions en 2030, et près de 24 millions en 2060. C'est une chance pour les Français, qui vivent plus longtemps, et c'est une chance pour la France, qui trouve là de nouveaux moteurs de croissance et de création d'emplois.

Si la majorité des personnes âgées vieillissent dans de bonnes conditions, certaines perdent peu à peu leur autonomie, et la société doit les accompagner. Nous avons voté l'année dernière la loi d'adaptation de la société au vieillissement, promise par le Président de la République et rapidement mise en application par le Gouvernement. Elle permet de mieux prévenir et de retarder la perte d'autonomie, d'adapter l'ensemble des politiques publiques aux besoins de nos aînés et de renforcer l'accompagnement des personnes âgées à leur domicile, car c'est le souhait de l'immense majorité d'entre elles.

Quand la perte d'autonomie survient, les personnes âgées et leurs proches se sentent souvent mal informés, aussi bien sur les aides financières que sur les dispositifs de soutien aux aidants ou sur les types d'hébergement existants. Le Gouvernement et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ont donc créé le site internet d'information « [pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://pour-les-personnes-agees.gouv.fr) », qui recense 12 000 services et établissements. Dix-huit mois après sa mise en service, ce site a reçu deux millions de visites. La semaine dernière, une nouvelle version du site a été lancée, avec l'ajout d'un comparateur des prix de près de 7 000 maisons de retraites publiques et privées. Grâce à cet outil, les personnes âgées et leurs familles peuvent désormais comparer les tarifs se rapportant à une sélection d'établissements, savoir précisément ce qu'ils recouvrent et ce qui leur sera éventuellement facturé en supplément.

Madame la secrétaire d'État, pouvez-vous nous donner des précisions sur les objectifs, le fonctionnement et les avantages de ce dispositif ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée des personnes âgées et de l'autonomie.

**Mme Pascale Boistard, secrétaire d'État chargée des personnes âgées et de l'autonomie.** Madame la députée, vous qui connaissez bien ces sujets, vous savez que, lorsque la perte d'autonomie d'une personne âgée devient très importante, il est temps de choisir une maison de retraite. Certains disposent de réseaux, connaissent les établissements, mais ce n'est pas le cas de tout le monde. Aussi avons-nous décidé, avec Marisol Touraine et la

Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, de faire en sorte qu'il y ait beaucoup de transparence sur ces sujets. Le site « [pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://pour-les-personnes-agees.gouv.fr) » permet, depuis la semaine dernière, de mettre en ligne de façon totalement transparente, pour 91 % des établissements, privés comme publics, non lucratifs aussi bien que commerciaux, l'ensemble des tarifications et la présentation des prestations associées au prix de journée. C'est un outil qui permet aussi de comparer jusqu'à trois établissements différents, se trouvant éventuellement sur des territoires distincts, pour pouvoir faire un choix et contacter plus rapidement l'établissement en question. C'est une petite révolution ; je remercie d'ailleurs les établissements qui ont participé activement à l'enrichissement de ce site.

De fait, vous le savez, madame la députée, les familles et les personnes âgées sont dans un dénuement total lorsqu'elles se trouvent confrontées à ce type de situation et doivent effectuer les démarches. Nous comptons d'ailleurs aller plus loin et proposer, l'année prochaine, cette même offre de services pour les aides à domicile, ce qui introduira beaucoup de transparence sur les taux horaires pratiqués selon les structures et les départements.

La transparence est le gage de plus d'égalité et d'une meilleure prise en compte des personnes âgées – c'est le respect qu'on leur doit. Cette loi et ces outils sont là pour cela. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.)*

**Mme Gilda Hobert et M. André Chassaigne.** Très bien !

## Données clés

**Auteur :** [Mme Joëlle Huillier](#)

**Circonscription :** Isère (10<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 4490

**Rubrique :** Personnes âgées

**Ministère interrogé :** Personnes âgées et autonomie

**Ministère attributaire :** Personnes âgées et autonomie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [21 décembre 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [21 décembre 2016](#)